



Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20251009-V_DEL_25109_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 octobre 2025**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	3	12

Date de convocation le **3 octobre 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

V_DEL_25109_2

Cession gracieuse d'une concession funéraire

Rapporteure: Madame GAHROURI

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Nadia **LAKEHAL** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOU**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Frédéric **KIZILDAG**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Dans la nuit du 15 au 16 décembre 2022, Vaulx-en-Velin a été frappée par un incendie tragique survenu au 12 chemin des barques, qui a coûté la vie à dix personnes et laissé de nombreuses familles dans une profonde détresse, tant humaine que matérielle. Pour ces proches endeuillés, les frais liés aux obsèques sont venus alourdir un fardeau déjà insupportable.

S'agissant de la famille Ali Mahamud, la mère a malheureusement perdu la vie dans l'incendie. Ses trois jeunes fils, engagés dans des parcours scolaires et d'insertion professionnelle avec des soins qui se poursuivent, ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour s'acquitter des frais de concession.

Conformément à l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'attribution d'une concession au cimetière communal est soumise à des tarifs, fixés par la délibération n°15.12.0446 du 16 décembre 2015. Par ailleurs, le principe d'inaliénabilité du domaine public impose que ces concessions ne puissent être perpétuelles et doivent donc avoir un terme.

Face à cette situation, il est proposé d'adopter, à titre exceptionnel et rétroactif, l'attribution d'une concession à l'euro symbolique, d'une durée de 30 ans aux trois fils Ali Mahamud.

À l'issue de cette période, son renouvellement s'effectuera selon les tarifs en vigueur à cette date.

Cette mesure, bien que dérogatoire, répond à un impératif de solidarité envers une famille déjà durement éprouvée. Elle témoigne de l'engagement de la Ville à l'accompagner dans cette épreuve, avec dignité et humanité.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Accorder aux trois fils de la famille Ali Mahamud une concession à l'euro symbolique pour une durée de 30 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'accorder aux trois fils de la famille Ali Mahamud une concession à l'euro symbolique pour une durée de 30 ans.

Suffrages exprimés	31	
Vote(s) Pour	31	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOU , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 octobre 2025.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB